INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN

Le 6 juillet 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 6 juillet 2026, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Jacques St-Louis et Josette Allard-Gignac, formant quorum sous la présidence du président Yves Lévesque.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

E 267-06-07-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant le sujet suivant:
- Autorisation - utilisation d'un terrain municipal à des fins de commerce-conteneur-bar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 268-06-07-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture des procès-verbaux, puisque ceux-ci ont été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2026 et de la séance extraordinaire du 23 juin 2026 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

Que le comité exécutif approuve l'organigramme mis à jour par le Service du capital humain pour le service concerné et autorise toutes les modifications requises à la convention collective du Syndicat des cols blancs pour tenir compte de ce changement.

Que le comité exécutif autorise la directrice générale et la directrice du Service du capital humain à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 272-06-07-26

EMBAUCHE - CONSEILLÈRE EN INNOVATION SOCIALE - DIRECTION GÉNÉRALE - BUREAU DE LA PERFORMANCE ET DE L'INNOVATION

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-79 et l'affichage externe 2026-80;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Marie-Andrée Gauthier au poste de conseillère en innovation sociale à la Direction générale - Bureau de la performance et de l'innovation, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 273-06-07-26

EMBAUCHE - CHEF DE DIVISION - STRATÉGIES ET PROJETS NUMÉRIQUES - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'affichage externe 2026-65;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Patrick Randriamanantena Ony au poste de chef de division - stratégies et projets numériques au Service des technologies de l'information, selon les modalités prévues au Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués.

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

E 276-06-07-26

NOMINATIONS - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT les affichages internes 82-A, 83-A, 84-A et 85-A;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif procède aux nominations suivantes:

- Sandrine Emonin au poste d'analyste de données;
- Christian Désaulniers au poste d'analyste en informatique - cybersécurité et infrastructures réseau;
- Gabriel Lemieux au poste de technicien chargé de projets numériques;
- Karl Provencher au poste de technicien en développement numérique;

au Service des technologies de l'information, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction des titulaires des postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 277-06-07-26

NOMINATION - BRIGADIÈRE SCOLAIRE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de Carole Courteau au poste de brigadière scolaire au Service de sécurité incendie et de sécurité civile, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

E 280-06-07-26

AUTORISATION - CONTRAT- ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE PANNEAUX LUMINEUX À MESSAGE VARIABLE - STATIONNEMENTS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un système de panneaux lumineux à message variable pour les stationnements publics, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec Signalisation Kalitec inc. pour l'acquisition d'un système de panneaux lumineux à message variable pour les stationnements publics, suivant les prix unitaires indiqués au devis SO11975 daté du 11 juin 2026, représentant un montant estimé de 120 697,72 $, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Michel Mongrain, chef de division - voirie, mécanique et infrastructures au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 281-06-07-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - UTILISATION D'UNE PARTIE DU TECHNOPARC DE L'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec (F.M.S.Q) (1997) souhaite utiliser les lots 4 019 002, 4 019 007, 5 763 310, 6 462 233 et 6 462 234 du cadastre du Québec, situés sur une partie du Technoparc de l'Énergie appartenant à la Ville, pour le Championnat national de cross-country qui se tiendra les 1er et 2 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce championnat est la plus grande série de courses d'enduro (moto, quad et vélo électrique) au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cet événement sur le territoire de la Ville est susceptible de générer des retombées positives sur les plans sportif, communautaire, touristique et économique, tout en contribuant au rayonnement de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent consigner dans un écrit les différentes modalités et conditions régissant l'utilisation de ces lots;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif s'engage à acquérir le futur réseau d'aqueduc, le système de gestion des eaux pluviales, ainsi que les équipements connexes à la réalisation du projet situés sur et sous une partie du lot 3 400 699 du cadastre du Québec (chemin des Rapides-des-Hêtres), conformément aux modalités établies dans l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir entre Les Développements Bellevie inc. et la Ville de Shawinigan.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les Développements Bellevie inc., concernant le développement domiciliaire Les Développements Bellevie, sur le lot 4 092 358 du cadastre du Québec, adjacent au chemin des Rapides-des-Hêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 283-06-07-26

RÈGLEMENT HORS COUR - INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QU'un refoulement d'égout a eu lieu dans l'immeuble sis au 555, 3e Rue à Shawinigan;

CONSIDÉRANT QU'Intact compagnie d'assurance assure cette propriété;

CONSIDÉRANT QU'Intact compagnie d'assurance a introduit un recours devant la Cour du Québec recherchant la condamnation de la Ville de Shawinigan pour les dommages résultants de ce refoulement d'égout;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du greffe et des affaires juridiques;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le règlement complet et final de la demande en Cour du Québec portant le # 410-22-002824-253 relativement à un refoulement d'égout survenu à la propriété sise au 555, 3e Rue à Shawinigan, pour un montant forfaitaire de 20 500 $, à être versé à l'ordre d'Intact compagnie d'assurance.

Que le comité exécutif autorise Chantal Doucet, greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques ou Steve St-Arnaud, greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

Que le comité exécutif approuve la demande d'admissibilité portant le numéro 2026-03703 reçue dans le cadre du programme Écoprêt et réserve un montant de 29 992,03 $ à cette fin, à même le Règlement d'emprunt SH-616 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 $ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb.

Que le comité exécutif autorise le trésorier à verser l'avance sur présentation de la pièce justificative au propriétaire visé par la présente demande, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité prévues au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 286-06-07-26

RENOUVELLEMENT DE BAIL - 522-550, 5E RUE DE LA POINTE - 9374-4415 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Ville de Shawinigan et 9374-4415 Québec inc. pour la location de locaux, à l'intérieur de la bâtisse sise aux 522-550, 5e rue de la Pointe, qui sont utilisés comme espaces de travail pour les employés de la Ville de Shawinigan, et ce, par la résolution R 98-26-02-24;

CONSIDÉRANT QUE le bail prévoit une clause de renouvellement pour deux périodes supplémentaires d'un an chacune;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'exercice de l'option de renouvellement pour la période du 1er mars 2027 au 29 février 2028 prévue au bail intervenu avec 9374-4415 Québec inc. pour la location de locaux, à l'intérieur de la bâtisse sise aux 522-550, 5e rue de la Pointe, au montant mensuel de 7 498,00 $, taxes en sus, majoré d'un pourcentage équivalent au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la moyenne annuelle canadienne de l'année 2026, pour les mois de janvier à décembre, représentant un montant mensuel estimé à 7 685 $, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Richard St-Pierre, chef de division - immeubles, parcs et plateaux sportifs au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur au Service des travaux publics, à signer et à transmettre un avis de renouvellement à 9374-4415 Québec inc. et à signer tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 287-06-07-26

RECONNAISSANCE D'ORGANISME - PHÉNIX ECJ, SHAWINIGAN / MÉKINAC

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Phénix ECJ, Shawinigan / Mékinac a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Que le comité exécutif appuie la demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Que le comité exécutif autorise l'entreprise 9570-1488 Québec inc. à faire de l'animation sur trottoir et sur la 5e rue de la Pointe à proximité du conteneur-bar.

Que cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations et de tous les permis requis, notamment le permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux, ainsi qu'au respect des exigences et conditions émises par les services municipaux concernés.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 54.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Yves Lévesque
Président

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan